République Française
Département : CORREZE
Arrondissement : Tulle
BASSIGNAC LE BAS - Commune

***

Procès Verbal

Le mardi 22 septembre 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie à 15 heures 30 sous la présidence de Monsieur le maire Monsieur Gilbert HOSPITAL.

Secrétaire de la séance : Madame Chantal BAILLY ALLARD

Présents : Monsieur Gilbert HOSPITAL, Madame Chantal BAILLY ALLARD, Madame Patricia BELLOC, Monsieur Romain GRAFFOULIERE, Madame Chrystèle VITTE
Représentés :
Absents : Monsieur Jean Pierre LASSERRE
Excusé : Monsieur Xavier CHAUVAC

***

Ordre du jour

SUJETS à DELIBERATIONS :

- **Approbation du PV** de la séance précédente
- **Décision Modificative** : virement de crédits pour travaux d'enfouissement par la FDEE19
- **FDEE19 : Transfert de la compétence** « éclairage public (EP) » à la FDEE19

SUJETS DIVERS :

- *Restitution de la réunion organisée par XVD sur la gestion des déchets*
- *Bilan de l'enquête réalisée auprès des administrés, suite à la nouvelle mandature*
- *Voirie 2026 : point sur état d'avancement subvention/facture*
- *Entretien du cimetière : peinture des grilles et des portes*
- *Place de l'Eglise : arbre à planter suite à la demande d'administrés*

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du jeudi 13 août 2026.**

Délibérations du Conseil Municipal

Ch. Vitté (conseillère municipale déléguée aux finances) précise qu'au moment du vote du budget 2026, il a été proposé -pour ces réseaux France Télécom [n'appartenant pas à la commune]- que la dépense liée à l'enfouissement soit imputée au fonctionnement. Le mandat avait donc été fait à l'article 6558. Mais le SGC d'Argentat a rejeté ce mandat considérant qu'il s'agissait d'un investissement en subvention d'équipement pour des biens à amortir. Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de procéder à une décision modificative pour transférer la dépense à l'article 2041512 (transfert de lignes dans le budget 2026). Pas de récupération de TVA envisageable et amortissement sur 5 ans.

Délibération de la décision modificative n°1 - BASSIGNAC LE BAS 2026 (N° DE_2026_039**BIS**)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de modifier l'imputation de la dépense de participation aux travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques par la FDEE19. L'imputation émise initialement en fonctionnement à l'article 6558 doit être corrigée pour une imputation en investissement à l'article 2041512 – sur demande du SGC d'Argentat sur Dordogne.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ciaprès du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

		FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6558	Autres contributions obligatoires	-12 200,00			
023	Transfert à la section d'investissement	12 200.00			
2041512	Subventions équipements Gpts Coll-Installations			12 200.00	
021	Transfert de la section de fonctionnement				12 200.00
TOTAUX		**0.00**	**0.00**	**12 200.00**	**12 200.00**

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les modifications de crédits comme indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Pour le sujet **FDEE19 : Transfert de la compétence** « éclairage public (EP) » à la FDEE19

Monsieur le Maire apporte des éclaircissements sur les gaines électriques passées (ou non) sur certains secteurs, et rappelle l'éclairage public existant sur la commune : au Bourg et à l'Auvergnassou.
Une question est soulevée : « faut-il d'ailleurs éclairer ailleurs ? En plus ou en moins ? »

Rappel est fait des plages horaires actuelles : extinction vers 23h et allumage vers 5h.
La commune pourra déterminer d'autres tranches horaires en 2027 si besoins.
Le nombre d'administrés concernés par l'éclairage public sur la commune reste faible.
La FDEE19 interroge la commune pour savoir si elle souhaite leur transférer la compétence éclairage public (à ce jour elle n'a que l'enfouissement). La FDEE19 se propose de récupérer le transfert de l'investissement de manière générale mais aussi la maintenance.

Lecture est faite des 2 options proposées par la FDEE19 via le modèle de délibération fourni en amont.
Mme Ch. Vitté trouve dommage qu'il n'y ait pas eu une consultation auprès de la com'com XVD.

Lecture est faite aussi de l'email donnant les instructions et les délais de réponse (avant le 20 octobre).
Une lettre d'intention est possible : intention d'engagement serait prise à minima par la commune pour l'investissement **MAIS LES MEMBRES PRESENTS DU CONSEIL DEMANDENT A CE QUE LA DELIBERATION SOIT VOTÉE AU PROCHAIN CONSEIL (le sujet est donc REPORTÉ)** *[le temps pour le conseil de recueillir l'avis de la com'com.]*

Affaires diverses

> ***Restitution de la réunion organisée par XVD sur la gestion des déchets*** *:*
Mme Ch. Vitté a assisté le 23 juillet 2026 à la réunion de la commission qui s'est tenue à Monceaux sur D. (la prochaine est le 28 septembre prochain)
XVD projette de mettre en place la taxe incitative.
Rappel du scénario 2025 : 150 P.A.V. avec 1 colonne d'OM et 1 colonne de recyclables (les verres restent à part). Besoin de 150 platformes, certaines sont d'ores et déjà prêtes ; d'autres restent à créer. Besoin d'un camion grue + d'un système de logiciel pour suivi électronique.
A ce jour en 2026 : le camion grue et les bennes pour les OM ont été acquis et payés, mais non installés (stock actuel sur Argentat). En projet il y a un bon de commande qui court jusque 2027 pour les colonnes d'OM et de tri. Mais ce bdc est en stand-by à ce jour.
Sur le projet : 1,265 millions € déjà payés.
Reste 220 000 € à payer pour la collecte des OM et emballages

Les chiffres sont détaillés oralement.
2 camions au total (l'un pouvant dépanner l'autre).

Objectif = diminuer le montant réclamé aux usagers.
A ce jour il n'y a pas de part incitative.
Décision à prendre : « poursuit on le dossier démarré en 2025 ? »
Reste t on sur la taxe des OM (taxe collectée par l'état) ou passe t on à une redevance OM (fonction du service) ?

Débat général autour de la table.
La subvention risquerait d'être perdue si une décision n'est pas prise avant le 30 septembre.
***Notre commune de Bassignac-le-Bas EST PRÊTE** à accueillir les points d'apports volontaire (PAV).*

Mme Ch. Vitté se fera porte-parole de la commune à la prochaine réunion de la commission XVD sur les déchets.

> ***Bilan de l'enquête réalisée auprès des administrés, suite à la nouvelle mandature*** *:*
Mme Ch. Bailly-Allard expose et explique le compte-rendu de ses statistiques. 46 personnes

ont répondu au sondage soit environ 1/3 des habitants. (résidences principales et secondaires confondues).
Les personnes qui ne sont pas toujours présentes manifestent un intérêt aux actualités de la commune.

Tranches d'âges détaillées : 2 tranches principales ressortent parmi les réponses reçues (réparties entre 18 et 70 ans environ).

Nombreux sont ceux encore en activité professionnelle dont 8 qui souhaitent paraître sur nos canaux de communication.

Aux grandes questions sur le Budget et le PLUiH : nombreux sont ceux intéressés par une synthèse.

50 % des gens connaissent l'application Panneau Pocket.

Très peu de volontaires pour devenir référents de leurs lieux-dit.(à noter que certains secteurs sont finalement peu ou pas concernés).

Café participatif : 2/3 y sont favorables. (les résidences secondaires sont un peu moins motivées, mais pour cause). Favorables sur un rythme mensuel plus qu'hebdomadaire, et plutôt en fin d'après-midi.

Brocante, pétanque, randonnées : catégories les plus sollicitées.

Bénévoles : plébiscite pour amélioration du bourg. 37 personnes recensées.
Dont 34 pour faire revivre les chemins ruraux et l'histoire du village.
Dont 9 pour intervenir en cas d'intempéries.
Dont 9 pour ramasser des déchets dans les forêts et bords de route.

Propositions libres => améliorations et animations au bourg : c'est ce qui ressort le plus. (Autres = panneaux d'affichage sur chaque secteur, fêtes des cérémonies commémoratives, plaque commémorative pour ancienne institutrice, faire un livre sur le village avec photos et illustrations, parking au cimetière, réunion pour les nouveaux arrivants, armoire à livres, aménagement d'un local professionnel, ateliers d'activités créatives...)

Mr le maire remercie et souligne le besoin d'un encadrement au niveau des bénévoles.

Mme Ch. Vitté avait déjà contacté la préfecture sans pouvoir obtenir de suite de réponses. Elle se charge de relancer le sujet auprès de leurs services.

›***Voirie 2026*** *Point sur état d'avancement subvention/Facturation*

Davantage de surfaces ont déjà pu être traitées, sans pour autant augmenter le coût.
La question est posée de savoir s'il sera encore judicieux de commander de la grave émulsion pour 2027 avec un groupe de bénévoles à nouveau pour assurer une partie des travaux ?
Il reste encore beaucoup de chemins en mauvais état à restaurer.
Monsieur le maire est en contact régulier avec Mr Ludovic BOURGERIE employé de la com'com et délégué aux communes. Mr le maire sollicite cette personne pour demander une carte de toutes les routes communales de Bassignac le Bas. Un chiffrage est demandé aussi pour la route de Duroux au Château de Chauvac (1,5kms), et se rendra à la mairie d'Altillac pour négocier avec eux sur leur partie.
Idem pour un chiffrage de Lafarge à la voie communale (mesure d'anticipation en vue des nouveaux acquéreurs/arrivants).
Orientation commune et avis concordant entre les membres du Conseil Municipal pour prochaine commande de grave émulsion à prévoir.

[Dans le cadre de l'accompagnement proposé aux communes adhérentes, la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne met gratuitement à votre disposition un service d'assistance technique spécialisé en voirie et gestion du domaine public routier, pour les opérations ne nécessitant pas l'intervention d'un géomètre ou d'un bureau d'études spécialisé.]

> ***Entretien du cimetière*** *:*

Peinture des grilles et des portes. Mme P.Belloc se joindra à Monsieur le maire pour opérer les choix et achats nécessaires à ces travaux. L'objectif est que ces réalisations soient faites avant la Toussaint.

> ***Place de l'église : arbre à planter suite à la demande d'administrés***

Quelques pierres ont été sélectionnées et sont prêtes pour l'aménagement d'un arbre à planter sous la croix. Orientation du choix vers un arbre qui fasse de l'ombre et qui pousse relativement vite : un tilleul semble être une bonne opportunité.

> ***Repas des aînés*** *:*

Fixé au 8 novembre 2026. Échanges autour de la préparation des invitations et d'un contact à établir avec le traiteur retenu en vue des choix de menus.

> ***Clés :***

Il semble opportun de donner une clé de la salle polyvalente à Luc V et Nathalie (les 2 nouveaux co-présidents du Comité des Fêtes de Bassignac-le-Bas) ainsi qu'à Mme Ch. Bailly-Allard (1ère adjointe).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance close à 18h45.

Monsieur Gilbert HOSPITAL
Président de séance

Madame Chantal BAILLY ALLARD
Secrétaire de séance